



HENDAYE **750 000 €**

Dans impasse au calme, belle villa sur parcelle de 736 m² : séjour cathédrale 48 m², gde cuisine équipée, wc, 3 chambres avec placards. A l'étage, mezzanine, chambre-bureau avec balcon. Garage 60 m². DPE D. LAGUILLON 0559482800

HENDAYE **750 000 €**

Au calme, à 2 pas du centre ville : salon avec cheminée, sam, cuisine ouverte équipée, terrasse, jardin, suite avec sdb, wc, garage. A l'étage, chambre 25 m², terrasse vues, 2ème chambre 24 m², balcon, sde-wc. DPE C. LAGUILLON 0559480078

ANGLLET **660 000 €**

Anglet Brindos maison 93 m² de 2022 parcelle 408 m² entrée séjour cuisine ouverte équipée ilot central terrasse, jardinet buanderie suite parentale Sdd, wc, Etage 2 chamb Sdd wc Gge 2 parkings 660000 EUROS FAI CBT BERNAIN 05 59 52 12 21

HENDAYE **380 000 €**

Au calme, dans résidence sécurisée avec piscine, maisonnette mitoyenne entièrement rénovée : entrée, cuisine équipée, séjour, terrasse et jardin. A l'étage, sde, 2 chambres, balcon. Pkg libre devant la maison. DPE E. LAGUILLON 0559480078

ANGLLET **610 000 €**

Anglet Blancpignon Pignada, maison 80 m² + terrain 65m² Rdc : séj/cuis, 38 m², buand, wc, chb et sde. Etage: mezz, wc, chb, dress et sde. : 2 pkg, véranda & pergola. CALME Prix FAI : 610 000 € - CBT BERNAIN 07 87 86 40 61 - exc. état

Viagers

PAU **NC**

Depuis plus de 15 ans, votre agence est spécialisée en viagers. Nos expertises sont gratuites et confidentielles.

François LE GALL
06.81.88.85.84
aquitaineviager@gmail.com
www.aquitaineviager.com

BORDEAUX **NC**

Au cœur de Bordeaux depuis 1987 RECHERCHE tous viagers, tous départements pour clientèle de qualité. Estimation et étude gratuites - Michel ROYE

RESEAU NATIONAL DOM TOM
06.73.39.12.19
www.cirsoviager.com

BAYONNE **NC**

Viager, nue-propiété, vente à terme. EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Biarritz 05.59.23.93.29

BIARRITZ **NC**

Viager, nue-propiété, vente à terme. EXPERT VIAGER - ORPI Saint Martin Biarritz 05.59.23.93.29

BORDEAUX **NC**

Augmentez vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Une étude offerte et un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet.

Vincent GIBELIN
05.56.21.91.44
www.univers-viager.fr

BORDEAUX **NC**

Etude complète pour vendre en Viager Occupé, Libre, Vente à terme. Recherches adaptées.

Un spécialiste proche de chez vous
05.54.07.17.66
sudouest@viager-europe.com
www.sudouest.viager-europe.com

BORDEAUX **NC**

Viager, nue-propiété, bail-à-vie, vente à terme. Recherche investisseurs : Bordeaux - Libournaux - Bassin d'Arcachon.

Contactez nos experts locaux
05.54.02.00.05

AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST **58 000 €**

Vente nue-propiété maison avec jardin clôturé sur une parcelle de 963 m² avec abri voiture au calme. Dame de 70 ans. Vente de la nue-propiété sans autres frais. Catégorie viager ORPI ST MARTIN BTZ 05.59.23.93.29

Terrains

ANGLLET **1500 000 €**

Anglet Terrain quartier du phare, entre océan et 5 cantons, 1200 m² plat- 285 m² de constructibilité pour une maison piscine et garage. Belle opportunité- secteur recherché 1 500000 € cbt bernain 07 87 86 40 61

Entreprises et commerces

Immobilier d'affaires

ANGLLET **470 000 €**

Anglet, bureaux d'env 130 m², composé de 7 bureaux (11 à 17 m²), espace détente, cuisinette & WC. Bât neuf, clim, accès PMR. 2 pkg - Local vélos - Prix HT : 450000 € - HA 16 667 € HT en sus charge acquéreur. CBT BERNAIN 07 87 86 40 61

Professionnels de l'immobilier : grâce à notre expertise en marketing immobilier et à la qualité de nos supports print et digital, touchez efficacement votre cible et réalisez des campagnes publicitaires performantes.

sudouest-publicite.com

ANNONCES ADMINISTRATIVES



Communauté de Communes Lacq Orthez
CLÔTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

M. le Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez informe que, par délibération du 26 septembre 2022, le Conseil communautaire de la communauté de communes a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de Lacq-Orthez et a ouvert la concertation auprès du public. Cette délibération prévoyait la clôture de la concertation, avant l'arrêt du projet de PLUI, afin de disposer du temps nécessaire, pour tirer le bilan de la concertation du public, et le présenter aux différentes instances de la communauté de communes.

L'arrêt du projet de PLUI étant prévu au Conseil communautaire du 20 janvier 2025, la date de la clôture de la concertation a été fixée le mardi 22 octobre 2024.

Le public a jusqu'à cette date pour faire part de ses observations au travers des différents moyens mis à disposition dans le cadre de la concertation du PLUI :

- Registres de concertation papier :

Les registres papiers mis à disposition du public, afin que ce dernier puisse consigner ses observations, au service urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez, à l'Hôtel de la communauté de communes, Rond-point des Chênes 64150 Mourenx et à son Antenne située avenue du Pesqué 64300 Orthez, seront clôturés le mardi 22 octobre 2024 au soir, selon les jours d'ouverture et horaires habituels de fermeture du public.

- Registre de concertation dématérialisé

L'envoi des observations sur le registre d'observations dématérialisé concertation.plui@cc-lacqorthez.fr accessible via le site de la communauté de communes Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr), onglet LE PLUI et rubrique /vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/les-regles-durbanisme prend fin le mardi 22 octobre 2024 à minuit.

- Courriers

L'envoi des observations par courrier à l'attention de M. le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez, Hôtel de la communauté de communes, Rond-point des Chênes, BP 73, 64150 Mourenx Cedex, prend fin le mardi 22 octobre 2024, le cachet de la poste faisant foi. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil communautaire au moment de l'arrêt du PLUI. Ce bilan intégrera l'ensemble des observations recueillies dans le cadre de la concertation sur la procédure de PLUI et sera mis à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) onglet Le PLUI et rubrique /vivre-et-habiter/me-loger- renover-construire/les-regles-durbanisme.



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Bayonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique du programme de restauration immobilière sur la commune de Bayonne

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du programme de restauration immobilière sur la commune de Bayonne.

Du 21 octobre 2024 09h00 au 8 novembre 2024 17h00, le dossier avec le registre d'enquête sera déposé en mairie de Bayonne.

Le public pourra en prendre connaissance :

- en mairie de Bayonne aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public,
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Du 21 octobre 2024 09h00 au 8 novembre 2024 17h00, le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, avenue Maréchal Leclerc 64100 Bayonne,
- faire parvenir ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

M. Patrice Gobin, ingénieur général de première classe en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations du public en mairie de Bayonne :

- **21 octobre 2024 : 09h00-12h00**
- **29 octobre 2024 : 14h00-17h00**
- **8 novembre 2024 : 14h00-17h00**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, il rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au maire de Bayonne pour y être sans délai, tenue à la disposition du public. Ces documents seront mis à disposition du public également, sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE - Commune d'Ustaritz

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'USTARITZ

Par arrêté du 1^{er} octobre 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ustaritz. Cette enquête publique se déroulera sur 32 jours consécutifs : **du mardi 29 octobre 2024 à 9h au vendredi 29 novembre 2024 inclus jusqu'à 17h.**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ustaritz qui vise notamment à intégrer l'accession sociale aux servitudes de mixité sociale, préciser les dispositions applicables au sein des espaces verts protégés, supprimer, modifier et ajouter des emplacements réservés en lien avec l'évolution des projets, modifier des limites de zonage entre UY et UC et entre UE et UA en fonction du tissu urbain bâti pour plus de cohérence ; faire évoluer différentes dispositions règlementaires applicables au secteur UYc ; revoir les dispositions règlementaires relatives à l'aspect extérieur des constructions et modifier une disposition règlementaire relative aux aires de stationnement.

Ce projet a fait l'objet d'un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine le 27 mai 2024, confirmé par délibération du Conseil communautaire de la CAPB le 28 septembre 2024, et concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. **M. Michel CHATRIEUX** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Daniel DECOURBE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de M^{me} la Présidente du Tribunal administratif de Pau n°E24000079/64 du 23 août 2024.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, **pourra être consulté** pendant toute la durée de l'enquête :

- **sous format papier, en mairie d'Ustaritz** (84 place du Labourd) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- **sous format numérique** sur les sites internet du registre dématérialisé www.registredematernalise.fr/5638 et sur le site internet de l'Agglomération www.communauté-paysbasque.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Ustaritz, dans les mêmes conditions que celles établies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête, **chacun pourra consigner ses observations et propositions**, ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « M. le commissaire enquêteur - Modification n°2 PLU Ustaritz - Mairie d'Ustaritz, 84 Place du Labourd, 64480 Ustaritz », avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
- **Sur le registre en version papier** tenu en mairie d'Ustaritz aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5638** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (**permanences**) en Mairie d'Ustaritz, les :
 - **Mardi 29 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
 - **Lundi 18 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 ;**
 - **Vendredi 29 novembre 2024 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique,

- le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, 64100 Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

- le dossier de modification n°2 PLU d'Ustaritz, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté



PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB)

Enquête préalable à l'instauration d'une servitude de canalisation d'eau potable sur des propriétés privées situées sur la commune d'Hasparren.

Il est rappelé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'instauration d'une servitude de canalisation d'eau potable au bénéfice de la CAPB sur des propriétés privées situées sur la commune d'Hasparren.

Du lundi 7 octobre 2024 09 h 00 au vendredi 25 octobre 2024 17 h 00, le dossier avec le registre d'enquête sera déposé en mairie d'Hasparren. Le public pourra en prendre connaissance

- en mairie d'Hasparren aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr (page d'accueil, enquêtes publiques, enquêtes publiques en cours).

Du lundi 7 octobre 2024 09 h 00 au vendredi 25 octobre 2024 17 h 00, le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Hasparren, 5 rue Jean Lissar, 64240 Hasparren
- faire parvenir ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

M^{me} Héïène Sarriquet, directrice territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice assurera des permanences pour recevoir les observations du public en mairie d'Hasparren :

- **mercredi 16 octobre 2024 : 14 h 00 - 17 h 00**
- **vendredi 25 octobre 2024 : 14 h 00 - 17 h 00**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, elle rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au président de la CAPB, au maire d'Hasparren pour y être sans délai, tenue à la disposition du public. Ces documents seront mis à disposition du public également, sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) pendant une durée d'un an.